



## Accueil des enfants lors des we et des vacances

Par **chantal**, le **16/01/2008** à **15:58**

Madame, Monsieur,

Mon ami qui a trois enfants agés de 8, 12 et 14 ans souhaite venir vivre chez moi. Seulement, mon logement n'a que deux chambres : une déjà occupée par mon fils et l'autre pour nous.

Nous envisageons d'installer dans le jardin, proche de la terrasse, un chalet d'environ 15 m<sup>2</sup> avec les lits, la tv, un wc chimique, un chauffage électrique, un interphone...

Nous souhaitons qu'ils aient un endroit bien à eux pour qu'ils se sentent bien lorsqu'ils viendront voir leur père les week-end et la moitié des vacances. (Nous trouvons que c'est bien mieux que de "camper dans le salon").

Pensez-vous que notre idée soit saugrenue, que l'ex-femme de mon compagnon pourrait trouver à y redire et quels seraient alors ses et nos droits ?

En fait, pouvons-nous mettre en oeuvre notre idée sans courir le moindre risque de la part des services sociaux, de la mère et de la loi ?

Merci par avance. sincères salutations

Par **patrick02**, le **19/01/2008** à **13:04**

Bonjour,

Ce qui prime en matière d'exercice d'un DVH, c'est l'accueil, le bien être moral et affectif des enfants.

L'on pourrait vous reprocher de faillir à ces mêmes devoirs si tel était le cas. La mère serait alors fondée à demander la réduction, voire la suppression du DVH.  
En revanche, si les enfants trouvent matière à satisfaire pleinement leur équilibre affectif avec leur père, s'ils s'épanouissent en vos murs, c'est le principal.  
Ne négligez pas les conditions d'accueil et de confort qui devront trouver une solution rapide que vous semblez déjà avoir mise en oeuvre.  
Bonne continuation,  
Patrick

Par **chantal**, le **01/02/2008** à **17:02**

JE VOUS REMERCIE VIVEMENT POUR VOTRE REPONSE.

SINCEREMENT

CHANTAL2085

Par **patrick02**, le **01/02/2008** à **21:05**

merci